



PARC MUNICIPAL DE LARDY



Le parc municipal de Lardy ouvre à 8h00, la fermeture, le soir est programmé en fonction des saisons de 18h00 l'hiver à 20h00 l'été.

L'étang est placé NO KILL et pêche au vif interdite. Le nombre de canne est limité à 2 par pêcheur.

Introduction à titre expérimental d'alevins de blackbass.

Ce site est idéal pour des sorties en famille avec un parc de jeux, sanitaires, fontaine d'eau potable et sentiers adaptés aux promenades en poussette.

Présence de bouvières à relâcher immédiatement après la prise (espèce protégée)

L'ensemble, étang et rivière, est fréquenté par une belle population de poissons blancs et carnassiers. Gardons, brèmes, chevaines, vandoises, goujons tanches et carpes.

Ce lieu est privilégié pour les journées d'animation de l'AAPPMA (initiations, fête de la pêche)

Le site dispose de 2 places adaptées aux personnes à mobilité réduite, une sur l'étang, l'autre sur la rivière. Merci de laisser la priorité aux personnes handicapées.

Se garer sur le parking rue du pré Benard, l'accès est immédiat.

Merci de respecter de ce lieu public.

Pour la tranquillité de tous, éviter les postes radios.

Pour le dépôt des déchets, utiliser la poubelle située à l'entrée du parc

Obligation de tenir les chiens en laisse

BARBECUE INTERDIT

